



Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2008

Séance ordinaire du 19 décembre 2008

- 2008-64 approbation de l'étude du schéma touristique de la commune
- 2008-65 création d'un lotissement à Tonnégrande
- 2008-66 contrat collectif « Maintien de salaire » proposé par la Mutuelle nationale territoriale (MNT)
- 2008-67 approbation du plan local d'urbanisme
- 2008-68 paiement d'un solde de facture relative aux obsèques de M. Eugène Edouard



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2008**

DATE DE CONVOCATION

12 Décembre 2008

DATE D’AFFICHAGE

12 Décembre 2008

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 11
ABSENTS : 04
QUORUM : 08

DELIBERATION N°2008/66/M-T

L’AN DEUX MILLE HUIT LE DIX NEUF DECEMBRE SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est assemblé en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller
Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTS EXCUSÉS:

Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Madame **Liliane CHAVERIMOUTOU** Conseillère

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Patricia BEAUNOL**, Adjointe Spéciale, a été nommé à ces fonctions qu’elle a acceptées.

PREFECTURE DE LA GUYANE
Bureau central du courrier
3 0 DEC. 2008
ARRIVEE
TRANSMIS A.....

**Délibération N° 2008/66/MT
Portant Contrat Collectif
Maintien de salaire**

Mesdames,
Messieurs les Conseiller,

Par courrier du 15 Décembre 2008, la Mutuelle Nationale Territoriale, afin non seulement d'améliorer la protection sociale de nos agents, mais également d'optimiser la gestion de nos Ressources Humaines ainsi que de préserver la qualité et la continuité du service public nous demande qu'une délibération soit prise favorablement à la mise en place d'un contrat collectif maintien de salaire.

Ce contrat collectif de maintien de salaire permet aux agents le bénéfice d'une garantie efficace et adaptée à leur statut, mais également des conditions d'adhésion avantageuses telles que :

- Pas de limite d'âge au moment de l'adhésion.
- Pas de stage et bénéfice des garanties immédiatement
- Pas questionnaire médical.
- Taux de cotisations inférieurs à ceux de contrat individuel

La participation de l'employeur n'étant pas obligatoire, je vous demande de bien vouloir vous prononcer et pour cela de délibérer.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Est favorable à la proposition pour son personnel du Contrat Collectif Maintien de Salaire émanant de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT). Le choix de l'option 3 : garantie indemnités journalières + rente invalidité + complément retraite.

ADOPTÉE PAR DIX (10) VOIX CONTRE ZERO (0) UNE (01) ABSTENTION

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 19 Décembre 2008



Le Maire,

Patrick LECANTE

Publication le :

